Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **RES-CH-04**

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur (bâtiment résidentiel)

1. Secteur d'application

Appartements existants.

2. Dénomination

Réhabilitation d'un poste de livraison par le remplacement de la totalité des éléments suivants, constitutifs du primaire du poste de livraison par des équipements neufs :

- échangeurs ;
- régulation ;
- pompes sur fluide primaire (lorsque le poste de livraison en est équipé) ;
- isolation thermique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire pour un appartement en kWh cumac		
Zone climatique	H1	**27 700**
	H2	**22 700**
	H3	**14 900**